



Autorisation de captation et d'utilisation de la photographie individuelle dans les supports d'information internes de la Ville de Cholet, du CCAS, de la Communauté d'Agglomération du Choletais et/ou du CIAS

Je soussigné(e), agent employé par l'une de ces structures :
Nom :
Prénom :
☐ n'autorise pas mon employeur à capter et/ou à utiliser ma photographie individuelle dans les supports de communication interne de la Ville de Cholet, du CCAS, de la Communauté d'Agglomération du Choletais et/ou du CIAS.
☐ autorise à capter et/ou à utiliser ma photographie individuelle dans les différents supports de communication interne des structures pré-citées :
■ l'Intranet,
■ le Journal Interne,
■ tout autre support de communication interne édité par ces structures,
le logiciel de gestion du personnel de la Direction des Ressources Humaines.
Par la présente autorisation, je déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions suivantes de publication de ma photographie :
■ Cette autorisation est valable sans limitation du nombre de publications et pour toute la durée de mes fonctions au sein de la Ville de Cholet, du CCAS, de la Communauté d'Agglomération du Choletais ou du CIAS. Cependant, cette autorisation pourra être retirée par l'intéressé(e) à tout moment, en adressant une demande écrite à l'attention de M. le Député-Maire de Cholet ou de M. le Président de la CAC.
■ Cette autorisation restera effective en cas de départ (retraite, mutation, disponibilité, fin de contrat), pour l'utilisation de photographies d'archives prises pendant la durée de mes fonctions au sein des structures précitées, sans limitation de durée ni du nombre de publications. Cependant, cette autorisation pourra être retirée par l'intéressé(e) à tout moment, en adressant une demande écrite à l'attention de M. le Député-Maire de Cholet ou de M. le Président de la CAC.
■ Cette autorisation est consentie à mon employeur sans contrepartie financière. Cette autorisation ne peut donc donner lieu à aucune rémunération ou indemnité à l'agent ayant cédé son image à l'une des structures.
■ Cette autorisation est personnelle et incessible. Elle ne s'applique qu'aux supports de communication interne de la Ville de Cholet, du CCAS, de la Communauté d'Agglomération du Choletais et/ou du CIAS.
Fait à
Le
Signature

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Service Communication Interne. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposez au traitement des données vous concernant.